

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 19 juillet 2021

Appel à projet : mission expérimentale d'aide à la location à destination des travailleurs temporaires

Une enquête réalisée dans le cadre du partenariat départemental entre l'État, Action Logement, le conseil régional, le conseil départemental et le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, avec le concours de l'Observatoire de l'économie et des territoires met en évidence de forts besoins en logements pour les travailleurs temporaires, les saisonniers, et les apprentis sur le territoire de la communauté de communes Val de Cher Controis. Ces travailleurs se répartissent entre les secteurs agricoles, touristiques ou industriels.

L'analyse des gisements en solutions d'hébergement ou de logements démontre que plusieurs pistes existent pour satisfaire la demande, mais sont actuellement imparfaitement mobilisées.

Ces différents gisements ne sont pas mobilisables par les travailleurs temporaires sans intervention des autorités publiques pour lever les freins, sensibiliser les propriétaires et leur apporter des solutions. De plus, la bonne connaissance des besoins de ces travailleurs et leur orientation vers des solutions adaptées sont également des éléments de nature à faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande.

Au regard de ce constat, l'ensemble des partenaires précités lancent aujourd'hui l'appel à projet « **mission expérimentale d'aide à la location à destination des travailleurs temporaires** ».

Cette expérimentation d'une durée de deux ans consistera à tester une fonction d'« agence immobilière » assurant ce rôle d'intermédiaire et de facilitateur. Le porteur de projet devra notamment proposer :

- > l'élaboration d'une base de données qui devra permettre de caractériser l'ensemble des solutions d'accueil (localisation, périodes de disponibilité, modalités de location, tarif, accès aux transports...);
- > une mise en relation entre saisonniers et propriétaires.

La mission va débuter le 1^{er} janvier 2022. Le cahier des charges est disponible sur le site des services de l'État à compter du 19 juillet 2021 : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/>

Les candidatures sont ouvertes aux structures associatives ou de droit public. Elles seront examinées dans le cadre d'un comité de pilotage composé des partenaires commanditaires de l'opération.

Les réponses sont attendues au plus tard le 15 septembre 2021. Pour toute question relative à l'appel à projets, vous pouvez envoyer un message à ddt-directeur@loir-et-cher.gouv.fr

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41